

Plan de conservation de la réserve de biodiversité d'Anticosti

Plan de conservation



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Photo de couverture : Pascal Bernatchez

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-00966-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Introduction	1
1. Le territoire de la réserve de biodiversité d'Anticosti	2
1.1 Historique de conservation	2
1.2 Toponyme officiel	3
1.3 Situation géographique, limites et accessibilité	3
1.4 Portrait écologique	5
1.5 Occupation du territoire et usages du territoire	15
2. Conservation	18
3. Zonage	19
4. Régime des activités applicables à la réserve de biodiversité d'Anticosti	19
4.1 Introduction	19
4.2 Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	20
4.3 Régime des activités établi par le règlement sur la réserve de biodiversité d'Anticosti	20
4.4 Activités régies par d'autres lois	22
5. Gestion	23
5.1 Responsabilités du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	23
5.2 Suivis	24
5.3 Participation des acteurs concernés	24
Références bibliographiques	25
Annexes	27
Annexe I : Localisation et limites de la réserve de biodiversité d'Anticosti	27
Annexe II : Droits consentis, activités et infrastructures de la réserve de biodiversité d'Anticosti	28
Annexe III : Zonage de la réserve de biodiversité d'Anticosti	29

Introduction

Le 24 décembre 2020, par l'effet de l'article 90 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L. R. Q., c. C-61.01), le statut légal et provisoire de réserve de biodiversité projetée a été accordé à une partie de l'île d'Anticosti. Cette réserve de biodiversité projetée a été conçue pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé au patrimoine mondial ainsi que sa zone tampon. C'est en raison de son registre fossilifère diversifié, abondant et bien préservé, datant de 447 à 437 millions d'années, que le site se distingue mondialement. En effet, il renseigne sur la première extinction de masse du vivant ayant eu lieu entre la période de l'Ordovicien et du Silurien.

En janvier 2022, la candidature d'Anticosti a été officiellement envoyée au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre de l'évaluation de la candidature, une visite du site a été effectuée en septembre 2022 par une évaluatrice de l'UICN, qui a produit par la suite un rapport favorable.

Le 8 avril 2022, le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de réaliser une enquête et une consultation ciblée dans le cadre du processus de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Le mandat a commencé le 9 mai 2022, et les séances publiques ont eu lieu à Port-Menier les 18 et 19 mai 2022. Le rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE (rapport 367) a été rendu public le 3 octobre 2022. Ce dernier recommande de conférer un statut permanent de protection à la réserve de biodiversité pour atteindre les objectifs de conservation et ainsi soutenir la candidature d'Anticosti à l'UNESCO.

Depuis le 19 septembre 2023, le site proposé d'Anticosti est officiellement inscrit au patrimoine mondial. La réserve de biodiversité d'Anticosti a obtenu son statut permanent le 10 janvier 2024 suivant la publication dans la *Gazette officielle du Québec* du décret de désignation 1877-2023 adopté le 20 décembre 2023.

Le présent plan de conservation a été élaboré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à l'issue de la consultation et en fonction des recommandations du BAPE. Il fait état de la vision du MELCCFP quant à la conservation et à la mise en valeur du territoire de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Le plan de conservation reprend une grande partie du document préparé par le Ministère en avril 2022 pour la consultation du public et tient compte des recommandations retrouvées dans le rapport du BAPE numéro 367. Il reflète ainsi les préoccupations de l'ensemble des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans ce projet.

L'objectif du présent plan de conservation est d'informer le public sur les caractéristiques de la réserve de biodiversité d'Anticosti et sur les objectifs de conservation qui permettront d'orienter le comité de gestion, dont la création est à venir. Conformément à la nouvelle Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L. R. Q., c. C-61.01), le régime d'activités – autrefois contenu dans le plan de conservation – apparaît dans un règlement spécifique à la réserve de biodiversité d'Anticosti (article 44).

1. Le territoire de la réserve de biodiversité d'Anticosti

1.1 Historique de conservation

Depuis que le potentiel en hydrocarbures du sous-sol de l'île d'Anticosti a été révélé durant l'évaluation environnementale stratégique effectuée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de 2014 à 2016, la municipalité et ses partenaires démontrent une volonté de protéger le territoire. C'est en ce sens que des démarches pour inscrire l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO ont été amorcées dès 2017.

Le 24 juillet 2017, le gouvernement du Québec soustrayait l'île dans son ensemble à l'exploration et l'exploitation des gisements hydrocarbures pour permettre le dépôt d'une candidature pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La première étape de cette démarche a été réalisée le 20 décembre 2017, lorsque le gouvernement du Canada a inscrit l'île d'Anticosti sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En 2018, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a organisé le Forum du futur, dans le but de redéfinir les valeurs de développement économique, social et communautaire. À la suite de ce forum, un comité de pilotage a été mis sur pied pour soutenir la préparation du dossier d'inscription. Ce comité était composé d'un directeur scientifique et de représentants de la Municipalité, de la MRC de Minganie, du ministère de l'Environnement, de l'organisme Nature Québec, des communautés innues d'Ekuanitshit et de Nutashkuan et de Tourisme Côte-Nord.

Lors des consultations publiques du BAPE, différents intervenants ont proposé d'agrandir la réserve de biodiversité. Ainsi, 2,2 km² de la plateforme littorale autour de la baie Gamache (anciennement : baie Ellis) sont intégrés dans les limites finales afin d'en protéger les sites fossilifères.

Dans le secteur nord-est de l'île, quatre secteurs fossilifères importants qui s'étendent à l'extérieur la zone tampon de 1 km ont été intégrés à la réserve de biodiversité afin de couvrir l'intervalle de

crise de l'extinction de masse. Il s'agit des secteurs des ruisseaux à la Batterie et Macaire ainsi que des rivières Schmitt et Prinista.

Deux complexes tourbeux ont également été intégrés dans le secteur est de la réserve de biodiversité en raison des perspectives de recherche en paléoclimatologie. De plus, ces milieux procurent de nombreux services écosystémiques, dont la séquestration du carbone.

Le 19 septembre 2023, le site proposé est officiellement inscrit au patrimoine mondial. Les efforts de tous ces acteurs pour conduire à une conservation de l'île et à une reconnaissance mondiale de ce joyau naturel se concrétisent.

1.2 Toponyme officiel

Réserve de biodiversité d'Anticosti : cette dénomination fait, bien sûr, référence à l'île sur laquelle le territoire protégé est situé, l'île d'Anticosti. L'île est mentionnée pour la première fois en 1534 par l'explorateur Jacques Cartier. Ce dernier l'a nommée l'île de l'Assomption le 15 août 1535, en l'honneur de la fête du jour. C'est toutefois la forme francisée des noms attribués par les Premières Nations qui est devenue le nom officiel dès le XVI^e siècle. En effet, le toponyme « Anticosti » serait un dérivé du terme innu « Notiskuan », qui signifie « lieu où l'on chasse l'ours », ou du terme micmac « Natigôsteg », qui signifie « terre avancée ». Il est cependant difficile de retracer l'origine toponymique exacte d'Anticosti. La Commission de toponymie a donné un avis favorable à la dénomination « réserve de biodiversité d'Anticosti » le 21 septembre 2023.

1.3 Situation géographique, limites et accessibilité

Les limites et l'emplacement de la réserve de biodiversité d'Anticosti figurent sur le plan de localisation présenté à l'annexe I de ce plan de conservation.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La réserve de biodiversité d'Anticosti est située à l'intérieur du territoire public de la municipalité de L'Île-d'Anticosti. Cette entité administrative fait partie intégrante de la MRC de Minganie et de la région administrative de la Côte-Nord. Plus précisément, l'aire protégée est située entre les points situés à 49° 3' et 49° 58' de latitude nord et les points 61° 40' et 64° 32' de longitude ouest.

SUPERFICIE ET LIMITES

La réserve de biodiversité d'Anticosti couvre une superficie de 1 693,8 km², dont 1 601,9 km² en milieu terrestre et d'eau douce et 91,9 km² en milieux marins. Elle est constituée d'une bande littorale au pourtour de l'île à laquelle s'ajoutent quatre secteurs, soit le secteur de la pointe Ouest,

le secteur du bassin versant de la rivière Jupiter et de la pointe Sud-Ouest, le secteur nord-est, ainsi que le secteur de la pointe Est. La bande littorale regroupe la plateforme littorale, la côte et le pourtour de l'île sur une largeur d'un kilomètre, à partir du haut de talus ou de falaise vers l'intérieur du territoire. La limite externe ou littorale de l'aire protégée correspond à la limite de la plateforme littorale, elle-même délimitée par la ligne des basses eaux ¹. Pour les quatre autres secteurs énumérés ci-dessus, les limites intérieures sont plus larges et peuvent être décrites sommairement comme suit :

- La limite orientale du secteur de la pointe Ouest correspond à la rivière Plantain au sud, pour ensuite longer une partie des rives occidentales des lacs Plantain et Supérieur. La colline Makasti est aussi incluse dans la portion nord de ce secteur.
- Les limites du secteur de la rivière Jupiter correspondent principalement aux limites du bassin versant de la rivière. À l'est de ce secteur, les limites s'appuient sur celles du parc national d'Anticosti.
- Les limites intérieures du secteur de la pointe Est de l'aire protégée suivent sommairement les lignes de partage des eaux des bassins versants de la Petite Rivière et du ruisseau du Pêcheur.
- Les limites du secteur nord-est incluent une portion des ruisseaux de la Batterie et Macaire ainsi que des rivières Schmitt et Prinista.

Le périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti, les terrains privés, les secteurs de villégiature concentrée, quelques secteurs à fort potentiel de développement de villégiature et un site bénéficiant d'un droit d'exploitation des substances minérales de surface ont été exclus des limites de la réserve de biodiversité d'Anticosti.

ACCESSIBILITÉ

L'île d'Anticosti est accessible par voie aérienne ou par la desserte maritime. Sur l'île, la route Transanticostienne permet d'accéder à plusieurs secteurs de la réserve de biodiversité. Cette route non pavée traverse le territoire du nord-ouest au sud-est sur plus de 270 km en reliant la localité de Port-Menier au cap Sandtop. De nombreux chemins forestiers et des sentiers de véhicule hors route permettent d'accéder au territoire de la réserve de biodiversité.

¹ **Ligne des basses eaux** : concept d'hydrologie qui réfère au niveau le plus bas atteint par un cours d'eau ou une étendue d'eau en période d'étiage ou en fonction des fluctuations naturelles (ex. : les marées).

1.4 Portrait écologique

1.4.1 Milieu physique

Située dans le golfe du Saint-Laurent, l'île d'Anticosti couvre un territoire de 9 291,18 km² et son littoral s'étend sur plus de 550 km. Selon les caractéristiques de relief, de dépôt de surface et d'hydrographie, l'île se divise en quatre ensembles physiographiques, soit le troisième niveau du Cadre écologique de référence du Québec. De basses terres caractérisent les ensembles de l'ouest et de l'est, tandis que les deux ensembles physiographiques de la partie centrale sont occupés par des plateaux. Le secteur occidental est occupé par de basses terres d'une altitude majoritairement inférieure à 120 m dont les formes de relief sont composées de cuestas, de dépressions, de vallées de direction nord-sud et de plages littorales. Le réseau hydrographique dendritique est bien développé. Les dépôts sont dominés par des tills minces, des dépôts littoraux et des dépôts organiques.

La réserve de biodiversité d'Anticosti a pour objectif la conservation d'écosystèmes représentatifs de ces quatre ensembles physiographiques et la protection d'éléments significatifs de la géodiversité et de la biodiversité de l'île.

GÉODIVERSITÉ

Les formations rocheuses de l'île d'Anticosti sont faiblement inclinées et elles affleurent sur ses côtes et dans les principales vallées. Il en résulte un accès privilégié à l'une des séquences sédimentaires les plus complètes au monde, à la frontière de l'Ordovicien et du Silurien (Desrochers et Gauthier, 2009). L'île d'Anticosti possède le registre fossilifère le plus complet et le mieux exposé de son époque géologique, datant de 437 à 447 millions d'années et couvrant donc environ 10 millions d'années de l'histoire de la Terre, soit de l'Ordovicien supérieur au Silurien inférieur. On observe sur l'île un ensemble de processus naturels uniques et d'une importance scientifique et paysagère exceptionnelle, dont les éléments de géodiversité suivants : géologie structurale, géologie de surface, stratigraphie, paléontologie et géomorphologie.

La géologie structurale² de l'île d'Anticosti est simple. La succession sédimentaire est une structure homoclinale³ faiblement inclinée vers le sud-ouest et peu plissée (Bordet et collab., 2010). Des failles normales et des plis ont été observés à certains endroits, mais ce sont des phénomènes

² **Géologie structurale** : étude des déformations subies à différentes échelles par les roches ainsi que la recherche des forces ou contraintes qui en sont la cause. Les familles de structures que les géologues étudient sont les failles, les diaclases et les plis.

³ **Homocline** : structure géologique dans laquelle les couches d'une séquence de strates rocheuses, sédimentaires ou ignées, plongent uniformément dans une seule direction ayant la même inclinaison générale en termes de direction et d'angle.

de faible ampleur et d'envergure locale. Toutefois, des déplacements importants par des failles d'extension sont localement connus en sous-surface. La faille la plus importante en sous-surface est celle de Jupiter. Cette faille d'extension de direction nord-ouest-sud-est montre un pendage abrupt vers le sud-ouest. La faille de Jupiter traverse une bonne partie de l'île. Elle affecte principalement la partie inférieure de la succession stratigraphique sans atteindre la surface. Un système orthogonal de diaclases⁴ est omniprésent et orienté parallèlement et perpendiculairement à la direction des strates. Ces diaclases ont joué un rôle important dans le développement du réseau actuel de drainage. Une analyse structurale récente a permis de mieux caractériser certains éléments structuraux (diaclases, plis et failles) qui affectent les strates subhorizontales de l'île (Bordet et collab., 2010). Leur développement est lié à l'histoire tectonique du nord de la Gaspésie et des Appalaches. Certaines de ces structures sont le résultat des champs de contraintes actives lors des orogénèses⁵ tectonique et acadienne. D'autres structures sont associées à des événements plus tardifs, comme l'ouverture de l'océan Atlantique au Jurassique puisque deux dykes⁶ ou filons verticaux de diabase de 8 et 15 m en épaisseur se retrouvent près de la falaise Puyjalon dans le centre nord de l'île (Desrochers et Gauthier, 2009). La réserve de biodiversité d'Anticosti illustre de façon avantageuse tous les éléments de la géologie structurale, notamment sa structure homoclinale prédominante, son vaste réseau de diaclases et ses deux seuls filons-couches de diabase et, de façon plus générale, ses occasionnels failles et plis.

La géologie de surface⁷ montre que les dépôts quaternaires sont généralement peu épais sur l'île d'Anticosti (Dubois et collab., 1985; Roberge, 1996). Sur une grande partie de son territoire généralement supérieur à 70 m d'altitude, les basses terres et les plateaux sont recouverts par de minces placages discontinus de till de fond ou par des tourbières et milieux humides formant des dépôts organiques sous le mètre en épaisseur. Sous les 70 m d'altitude, le territoire montre des sédiments marins littoraux et des sédiments fluviatiles récents. Dans les grandes vallées fluviatiles (c'est-à-dire Jupiter, aux Saumons et à la Patate), on retrouve de plus importants dépôts quaternaires. Sur un versant de la rivière à la Patate, des chercheurs ont décrit une séquence stratigraphique de till, de graviers fluvioglaciaires et de sédiments marins sur une épaisseur totale de 60 m. On trouve un bourrelet morainique de 5 à 35 m en hauteur longeant le pourtour de l'île

⁴ **Diaclase** : fracture d'origine naturelle dans la continuité de la roche qui ne présente aucun mouvement visible ou mesurable parallèle à la surface de la fracture. Les diaclases se trouvent le plus souvent en grand nombre formant un système à peu près régulier de fissures espacées à l'échelle métrique.

⁵ **Orogenèse** : ensemble des processus géodynamiques qui dépendent de la tectonique des plaques et qui aboutissent à la formation d'un système montagneux au sens large.

⁶ **Dyke** : filon de roches qui s'est injecté dans une fracturation de l'encaissant.

⁷ **Géologie de surface** : géologie des dépôts superficiels, aussi appelée géologie du Quaternaire, qui réfère à ces matériaux non consolidés situés sur le dessus du socle rocheux. Bien que l'ère quaternaire couvre le dernier 1,81 million d'années de l'histoire de la Terre, presque tous les sédiments de surface sur l'île d'Anticosti sont beaucoup plus récents. Les sédiments se sont déposés pendant ou après la dernière période glaciaire.

dans sa partie ouest sur plus de 50 km. Le peu d'érosion et de sédimentation glaciaire serait attribuable à la situation de l'île en bordure du golfe près de la limite d'extension de l'inlandsis au début de l'Holocène, il y a environ 12 000 ans. La réserve de biodiversité d'Anticosti recoupe de façon représentative tous les éléments de la géologie de surface, notamment ses dépôts quaternaires d'origine glaciaire, fluvioglaciaire, fluvatile et marine.

Les falaises et les plateformes littorales rocheuses montrent des strates sédimentaires peu déformées et fossilifères qui ont permis d'établir la stratigraphie⁸ complète de l'île d'Anticosti (Desrochers et Gauthier, 2009; Copper et Jin, 2017). On retrouve aussi d'importants affleurements dans les principales vallées et parfois le long de routes. Les strates de l'Ordovicien supérieur au Silurien inférieur exposées sur l'île totalisent environ 900 m en épaisseur et comprennent huit formations : les formations ordoviciennes de Vauréal et d'Ellis Bay et les formations siluriennes de Becscie, de Merrimack, de Gun River, de Menier, de Jupiter et de Chicotte. La réserve de biodiversité d'Anticosti recoupe toutes les formations géologiques, y compris les affleurements les mieux exposés et les plus accessibles et les plus fossilifères de l'île d'Anticosti, principalement le long de ses côtes. Un secteur tout aussi représentatif s'ajoute à ces dernières avec les affleurements présents dans les bassins versants des rivières Jupiter et Vauréal dans le centre de l'île; le premier fait partie de la réserve de biodiversité alors que le second se trouve enclavé dans le parc national d'Anticosti. Ce choix stratégique permet de regrouper tous les éléments nécessaires pour exprimer intégralement sa valeur universelle exceptionnelle au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La paléontologie⁹ exceptionnelle de l'île d'Anticosti, reconnue depuis la fin du XIX^e siècle, se démarque par l'abondance et la diversité des invertébrés marins fossiles en comparaison d'autres sites fossilifères de la même époque (Twenhofel, 1927; Lespérance, 1981; Copper, 1988; Copper et Jin, 2017). L'état de conservation des fossiles permet des travaux scientifiques de haute qualité allant de la description des espèces à celle de la structure écologique des écosystèmes. De plus, la préservation exquise des fossiles et des strates sédimentaires permet de répondre à des questions fondamentales sur l'état des océans et du climat de cette époque à l'aide de traceurs géochimiques novateurs, ce qui accroît le potentiel de la recherche de pointe sur la géologie de l'île d'Anticosti. Collectivement, les fossiles de l'île d'Anticosti ont une grande valeur puisqu'il s'agit du meilleur registre de la première extinction animale de masse sur Terre à la fin de l'Ordovicien. Les fossiles d'invertébrés et les traces fossiles présents dans les calcaires fossilifères de

⁸ **Stratigraphie** : branche des sciences de la Terre qui étudie la succession des différentes couches géologiques ou strates et permet de dater de façon relative les couches en se basant principalement sur les connaissances acquises en paléontologie.

⁹ **Paléontologie** : branche des sciences de la Terre qui étudie les restes fossiles des êtres vivants du passé et les implications évolutives ressortant de l'étude de ces restes.

l'île d'Anticosti ont été les témoins d'une grave crise de la paléobiodiversité avec la disparition d'environ 85 % des espèces vivantes dans les mers (Copper, 1988). Ces fossiles marins témoignent non seulement de cette grave crise en lien avec des changements globaux du climat et des océans à la fin de l'Ordovicien, mais aussi de la lente reconstruction des écosystèmes marins au cours du Silurien. En date du 20 septembre 2023, l'examen exhaustif de plus de 750 publications sur la géologie et la paléontologie de l'île d'Anticosti montre que 1 452 espèces fossiles ont été décrites à ce jour de façon scientifique. Celles-ci font partie des groupes suivants : cyanobactérie (3), algue cyanophyte (10), algue rhodophyte (12), acritarches (131), spores (1), foraminifères (4), chitinozoaires (84), stromatoporoïdes et éponges (39), coraux tabulés et rugosés (91), annélides (27), bryozoaires (85), brachiopodes (216), mollusques (198), arthropodes (253), échinodermes (97), hémicordés (67), cordés (97) et traces fossiles (37). La réserve de biodiversité d'Anticosti recoupe toutes les formations géologiques, y compris les affleurements les mieux préservés et les plus fossilifères d'une valeur universelle exceptionnelle le long des côtes et de deux des plus grandes rivières de l'île.

La physiographie de l'île d'Anticosti est fortement marquée par sa structure monoclinale faiblement inclinée vers le sud-ouest. Elle est caractérisée par un relief de *cuestas* vraisemblablement hérité du Tertiaire et partiellement modifié au Quaternaire par les glaciations (Roberge, 1996). Son plateau central, bordé par de basses terres situées aux extrémités est et ouest, représente la plus vaste région karstique du sud du Québec. La géomorphologie de l'île se distingue surtout par ses aspects karstique, fluvial et littoral (Dubois et collab., 1985; Roberge, 1996). En surface, le karst se manifeste par des dolines, des diaclases élargies, des pavés karstiques, des pertes et résurgences, de petites grottes et des lacs à drainage karstique. Ces manifestations sont étroitement liées aux réseaux de diaclases qui déterminent leur position et leur orientation. L'ensemble du karst de la Haute-Saumons (38 km²), le plus important au Québec, fait maintenant partie du parc national d'Anticosti. Les vallées encaissées et surtout les canyons caractérisent aussi la géomorphologie fluviale à l'intérieur de l'île. Les canyons sur l'île sont abondants et sont plus longs et plus profonds qu'ailleurs au Québec. Cette importante concentration de canyons, unique au Québec, caractérise la morphologie de l'île et constitue une marque distinctive de son paysage. Les canyons des rivières Vauréal, Observation et du Brick sont parmi les plus accessibles. Plusieurs autres rivières montrent un contraste morphologique entre la tête du réseau hydrographique et les vallées encaissées en aval qui constitue un élément d'intérêt du paysage anticostien. Avec ses 550 km de côtes, la géomorphologie littorale de l'île constitue un élément déterminant de son paysage physique. Les falaises et les plateformes littorales rocheuses constituent sans doute les éléments à la fois les plus représentatifs et les plus distinctifs de cette géomorphologie. De plus, à l'échelle du Québec, les plateformes littorales (appelées *reef* par les Anticostiens) sont remarquables autant par leur taille que par leur abondance. Ces estrans rocheux plats et légèrement inclinés vers le large sont le résultat du recul des côtes par érosion littorale.

Larges de quelques centaines de mètres, ces plateformes ceinturent toute l'île. Elles atteignent même une largeur de près de deux kilomètres dans le secteur ouest. Dans le même secteur, on note aussi la présence de flèches transversales, rarissimes ailleurs au Québec, orientées perpendiculairement à la côte. L'île est ceinturée de falaises vives soumises à l'érosion littorale souvent appariées à des plateformes littorales et à des falaises mortes qui ne sont plus soumises à l'érosion littorale. Compte tenu du contexte structural, les falaises sont généralement plus basses et moins abondantes sur le littoral sud, où se trouvent plus souvent des terres humides derrière les plages. Ces falaises dépassent rarement 15 m, sauf entre les rivières à la Loutre et Jupiter, alors que les falaises vives du littoral nord peuvent dépasser 100 m entre le cap de l'Ours et l'anse du Sentier Vert. Aux embouchures des cours d'eau, les falaises cèdent leur place aux plages, cordons littoraux et flèches. Les lagunes sont plus abondantes sur la côte sud de l'île entre les pointes Sud-Ouest et Heath, alors qu'on en trouve que trois sur sa côte nord : au fond des baies de la Tour, des Homards et du Renard. Sinon, les courants littoraux ont formé des flèches à l'embouchure de plusieurs cours d'eau. En situation estivale, l'eau de la lagune se vidange vers la mer en percolant à travers la flèche. La réserve de biodiversité d'Anticosti englobe tous les éléments de géomorphologie littorale ainsi que des éléments représentatifs de géomorphologie fluviale à l'embouchure de toutes les rivières de l'île et le long des rivières Vauréal et Jupiter. Les principaux éléments de géomorphologie karstique sont omniprésents dans la réserve de biodiversité d'Anticosti en amont du bassin versant de la rivière Jupiter.

CLIMAT

L'île d'Anticosti est sous l'influence d'un climat maritime de type subpolaire et subhumide. Le territoire connaît une saison de croissance avec peu de variations d'une durée moyenne de 152 à 192 jours (Gérardin et McKenney, 2001). La température annuelle moyenne du territoire insulaire est de 1,57 °C. Son niveau annuel de précipitations est de l'ordre de 861 à 1 303 mm, dont approximativement 40 % se présentent sous la forme de neige. Les vents proviennent majoritairement de l'ouest – cette provenance comprend également le nord-ouest et le sud-ouest – avec une fréquence annuelle d'environ 53 %.

HYDROGRAPHIE

Une centaine de bassins versants de niveau 1 (rivières dont l'exutoire se situe dans le fleuve) sont cartographiés sur l'île d'Anticosti. La grande majorité des exutoires de ces rivières sont situés dans le territoire de la réserve de biodiversité. La superficie des bassins versants varie énormément d'une rivière à l'autre. Le bassin versant de la rivière Jupiter est de loin le plus grand de l'île, avec une superficie de 955 km², et ce bassin est pratiquement entièrement situé au sein de la réserve de biodiversité.

La réserve de biodiversité assure la protection de quatre étangs et de 34 lacs, dont le plus important en superficie est le lac Wickenden avec 6,2 km². La plateforme littorale, qui est incluse entre la ligne des hautes eaux et la ligne des basses eaux, est aussi comprise dans la réserve de biodiversité et sa superficie totalise plus de 76 km².

1.4.2 Milieu biologique

FLORE

La réserve de biodiversité d'Anticosti appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de la sous-zone de végétation de la forêt boréale continue. L'introduction du cerf de Virginie, il y a plus de 100 ans, a affecté profondément la végétation de l'île. Aux dépens du sapin baumier établi principalement sur les dépôts minéraux de texture fine et des essences feuillues associées aux sapinières, le broutage favorise la régénération de l'épinette blanche, qui recouvre 40 % de la superficie totale de l'île. En l'absence de régénération, les sapinières sont âgées et occupent moins de 20 % de la superficie totale de l'île. Sans stratégie de restauration écologique appropriée, les sapinières auront disparu d'ici 2050, à l'exception de rares sites naturellement bien régénérés en sapins (Potvin et collab., 2000). Les perturbations induites par la densité de la population de cervidés s'ajoutent aux épidémies d'insectes, aux incendies de forêt, aux chablis et aux coupes forestières. La dynamique des feux s'exprime notamment sur le vaste plateau central de l'île d'Anticosti, où les pessières noires à mousses ou à éricacées se renouvellent sous l'effet du feu ou évoluent vers des peuplements plus ouverts, tels que les pessières noires à lichens très pierreuses ou des landes à lichens (ou à mousses) très pierreuses. Les vieilles forêts sont encore bien présentes à Anticosti et occupent près de 40 % de l'île.

Les landes maritimes à lichens (ou à mousses) sont relativement rares sur l'île d'Anticosti. Elles se limitent à une mince frange dans les endroits exposés du littoral et de la partie supérieure des falaises. Tout comme les marais ou marécages d'eau douce, les marais ou marécages d'eau salée, les rives et les littoraux, elles constituent un ensemble de milieux peu importants en superficie, mais diversifiés sur le plan botanique.

Les données du quatrième programme d'inventaire du Système d'information écoforestière (SIEF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) montrent que la forêt occupe près de 64 % du territoire de la réserve de biodiversité. Son couvert est composé majoritairement d'arbres de type résineux dont les principales essences sont l'épinette noire (*Picea mariana*), l'épinette blanche (*Picea glauca*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*). La forêt dominée par l'épinette noire représente 41 % du territoire forestier de l'aire protégée. Les peuplements de cette espèce sont quasi purs dans une proportion de 27 %. Ils sont toutefois souvent accompagnés d'épinette blanche, de mélèze laricin (*Larix laricina*) et de sapin baumier. Des peuplements

dominés par l'épinette blanche, le sapin baumier et le mélèze laricin sont également observés et ils représentent respectivement 34 %, 14 % et 6 % du couvert forestier. Les peuplements de la réserve de biodiversité sont âgés de plus de 70 ans dans une proportion de 57 % du territoire forestier.

Outre le broutement intensif par les cerfs, les peuplements forestiers de la réserve de biodiversité ont fait l'objet de perturbations sur 41 % du territoire forestier. Les principaux bouleversements sont d'origine naturelle, soit les brûlis, les chablis et les épidémies dans des proportions respectives de 20 %, de 10 % et de 9 %¹⁰. Un gros incendie de forêt a brûlé 209 km² du territoire de la réserve de biodiversité en 1955 dans le secteur du lac Wickenden. L'intensité du feu était telle que la régénération est encore mal établie dans ce secteur en raison de la quasi-disparition de la couche organique du sol.

L'île se distingue également par une abondance de milieux humides. La présence de calcaire a permis l'installation de vastes tourbières minérotrophes, beaucoup plus riches sur le plan floristique que les tourbières ombrotrophes. L'île d'Anticosti est d'ailleurs probablement l'endroit où l'on peut observer les plus vastes superficies de tourbières minérotrophes riches du Québec méridional. Les tourbières, tant minérotrophes qu'ombrotrophes, occupent près de 13 % de la réserve de biodiversité et ces dernières sont particulièrement abondantes dans le secteur est. Le sol riche en calcaire de l'île a également entraîné la formation de nombreux lacs marneux formés par la précipitation de carbonate de calcium. Ces lacs alcalins offrent un habitat unique pour de nombreuses espèces calcicoles.

Malgré les nombreux inventaires floristiques réalisés dans différents secteurs de la réserve de biodiversité, les connaissances sur la flore menacée ou vulnérable de l'île d'Anticosti sont encore incomplètes. En août 2023, des efforts substantiels pour inventorier le bassin versant de la rivière Jupiter ainsi que dans les lacs marneux présents dans la réserve de biodiversité ont été réalisés. Les secteurs les plus inventoriés demeurent néanmoins les principales rivières de la rive sud et de la rive nord ainsi que la pointe ouest de l'île. Il existe cependant des secteurs peu connus qui mériteraient une exploration plus poussée, dont la zone située tout à l'est de l'île.

Selon le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, en date du 21 septembre 2023, 14 espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont répertoriées sur l'île d'Anticosti, soit deux espèces invasculaires et 12 espèces vasculaires. Seulement deux espèces possèdent un statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou

¹⁰ Il est à noter que les données du Système d'information écoforestière (SIEF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs présentées dans cette section du plan de conservation excluent, dans le cas des chablis, ceux qui sont identifiés dans la base de données comme partiels et, dans le cas des épidémies, celles qui sont qualifiées de légères.

vulnérables (chapitre E-12.01) : l'aster d'Anticosti (*Symphyotrichum anticostense*) et le cyripède tête-de-bélier (*Cypripedium arietinum*), qui sont vulnérables. Certaines espèces sont quasi exclusives à ce territoire à l'échelle du Québec, soit la pipérie d'Unalaska (*Platanthera unalascensis*), la braya délicate (*Braya humilis*) et la lesquerelle arctique (*Lesquerella arctica*). On y retrouve notamment les plus grandes populations de rhynchospora capillaire (*Rhynchospora capillacea*) au Québec. D'autres ne sont connues que d'Anticosti et des îles Mingan : le trichophore nain (*Trichophorum pumilum*) et le pissenlit du Saint-Laurent (*Taraxacum laurentianum*). La présence de la gentiane des îles (*Gentianopsis detonsa* subsp. *Nesophila*) et de la sagine noueuse (*Sagina nodosa* subsp. *Nodosa*) a été observée au début et au milieu du xx^e siècle. Cependant, le cerf de Virginie a lourdement perturbé les capacités régénératrices et de recolonisation de ces espèces, rendant désormais leur existence quasi improbable. Dans la réserve de biodiversité, 15 occurrences de l'aster d'Anticosti, qui est vulnérable, ont été recensées, de même que 25 occurrences de 11 espèces de plantes vasculaires susceptibles d'être désignées. Des mesures pourront être prises afin de limiter le nombre de cervidés dans les secteurs où des occurrences sont présentes. Des dispositions pourront aussi être envisagées dans les secteurs où des occurrences historiques sont connues afin de vérifier si des banques de graines sont toujours présentes dans ces secteurs. Des exclos pourraient être aménagés à cette fin.

FAUNE

La faune aujourd'hui présente sur l'île d'Anticosti est le résultat des introductions massives d'espèces réalisées, à la fin du xix^e siècle, par le chocolatier français Henri Menier. À l'origine, l'île d'Anticosti comptait seulement sept mammifères terrestres indigènes : l'ours noir, la loutre de rivière, le renard roux, la martre d'Amérique, la souris sylvestre et deux espèces de chauves-souris (la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique). L'ours noir et la martre ont disparu après l'introduction de 16 espèces, dont environ 220 cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*). Onze des espèces introduites s'y retrouvent encore aujourd'hui, soit six espèces de mammifères, trois espèces d'amphibiens et deux espèces d'oiseaux non migrateurs. Le décompte actuel fixe à plus de 285 le nombre d'espèces fauniques, dont 261 espèces d'oiseaux et 24 espèces de mammifères.

La réserve de biodiversité d'Anticosti est fréquentée par les principales espèces de mammifères terrestres de l'île d'Anticosti, telles que le cerf de Virginie, l'orignal (*Alces alces*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), la souris sylvestre (*Peromyscus maniculatus*) et le castor du Canada (*Castor canadensis*). Parmi ces espèces, le cerf de Virginie est abondant sur l'île avec un effectif estimé à 37 137 pour une densité de $4,76 \pm 11$ % cerfs par kilomètre carré en 2018, date du dernier inventaire rendu public (MFFP, 2019). Toutefois, la population de cerfs fluctuerait

passablement, car, lors du précédent inventaire en 2006, la population avait été estimée à $166\,000 \pm 7\%$ individus. Des modifications profondes dans la structure et la composition de certaines communautés d'espèces herbacées et forestières ont été constatées depuis l'introduction du cerf de Virginie. Afin de limiter ces modifications et de restaurer la biodiversité floristique de l'île, des mesures pourront être prises afin de limiter l'impact du broutement dans des secteurs ciblés. Parmi les différentes espèces de mammifères présentes dans la réserve de biodiversité, seule une occurrence d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec a été recensée : la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*).

Plusieurs espèces de mammifères marins fréquentent aussi les côtes de l'île dans la réserve de biodiversité. Parmi les 14 espèces recensées, le phoque gris (*Halichoerus grypus*) et le phoque commun (*Phoca vitulina*) profitent des différents environnements côtiers pour se reposer et s'alimenter. La présence de ces mammifères est particulièrement remarquée pendant la période de frai du capelan. Les phoques gris et les phoques communs peuvent être observés sur les plateformes littorales ou s'alimentant près de la côte. Il est également possible d'admirer le passage de grands cétacés qui sillonnent les eaux froides du golfe.

La réserve de biodiversité assure la protection de plusieurs espèces d'oiseaux désignées vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. En effet, on recense deux occurrences de l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), deux occurrences de l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*), population de l'Est, et 46 occurrences du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) en date du 21 septembre 2023. L'île abrite de nombreux sites de reproduction connus du pygargue à tête blanche du Québec, résident permanent présent au pourtour de l'île. L'île d'Anticosti est d'ailleurs un des territoires d'importance au Québec pour la période de nidification de cette espèce. L'île est aussi un lieu d'accueil important pour de nombreux limicoles durant leur migration postnuptiale. Des inventaires réalisés en juillet et août 2023 sur les côtes de l'entière de l'île ont permis d'estimer leur nombre à plus de 200 000 visiteurs. Parmi ces espèces, on retrouve notamment en très grand nombre le petit chevalier (*Tringa flavipes*), qui est en situation précaire, et le bécasseau maubèche (*Calidris canutus rufa*), une espèce menacée. Les larges plateformes littorales, majoritairement présentes à l'ouest, offrent à ces espèces un lieu d'alimentation de choix qui leur permet de refaire leurs réserves de graisse afin de poursuivre leur longue migration. Les lagunes situées près des côtes, comme le lac de la Croix et le Grand lac Salé, offrent également un habitat de choix pour les limicoles. Selon la dernière liste des oiseaux de l'île compilée le 4 novembre 2022, on y trouvait 261 espèces. Parmi celles-ci, 92 espèces ont un statut prioritaire en matière de conservation et s'ajoutent donc à celles inscrites précédemment : le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), le bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna* (*Loxia curvirostra percna*), le moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) et le quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) (Drolet et collab. 2023).

Le nombre d'espèces résidentes et hivernantes reste à confirmer en raison du peu d'observations réalisées durant l'hiver. Ainsi, il serait pertinent de mettre sur pied un suivi normalisé afin de mieux caractériser la tendance démographique des espèces aviaires de l'île, étant donné l'importance de ce groupe pour la biodiversité locale et la position stratégique de l'île pour les oiseaux migrateurs.

Dix-sept aires de concentration d'oiseaux aquatiques se trouvent autour de l'île. Le secteur de l'est de l'île d'Anticosti abrite l'une des colonies d'oiseaux marins les plus denses et les plus diversifiées de la côte est de l'Amérique du Nord. Les observations ont permis notamment de recenser les espèces suivantes : le guillemot à miroir (*Cepphus grylle*), le guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*), le macareux moine (*Fratercula arctica*), le petit pingouin (*Alca torda*), la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), le fou de Bassan (*Morus bassanus*), le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) et le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*). Ces oiseaux nichent en colonies sur les falaises situées au nord de l'île. Quatre de ces colonies se retrouvent au sein de la réserve de biodiversité à la baie Innommée, au cap de la Table, au cap Observation et au cap Tunnel. Deux colonies sont situées dans le parc national et deux autres dans la réserve écologique de la Pointe-Heath. Durant l'inventaire de limicoles de 2023, aucun couple nicheur de mouettes tridactyles n'a été observé. La situation semble être similaire dans la plupart des colonies de cette espèce en Amérique du Nord. De plus amples études sont nécessaires pour déterminer le déclin des colonies.

Trois espèces d'amphibiens sont répertoriées sur l'île : la grenouille du Nord (*Lithobates septentrionalis*), la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*) et la grenouille verte (*Lithobates clamitans*). Au même titre que le cerf de Virginie, elles ont été introduites par l'entreprise de colonisation d'Henri Menier à la fin du XIX^e siècle.

Sur le plan de la faune aquatique, selon Labonté (2015), les principales espèces de poissons d'eau douce retrouvées sur l'île d'Anticosti sont le saumon atlantique (*Salmo salar*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable), l'épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) et le fondule barré (*Fundulus diaphanus*). L'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*), le gaspareau (*Alosa pseudoharengus*), l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), l'épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*) et la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) ont aussi été observés sporadiquement. La situation du saumon atlantique demeure préoccupante en Amérique du Nord y compris pour la population de la rivière Jupiter. Le suivi de cette population et de celles d'autres rivières s'effectue chaque année. Ce suivi doit être maintenu afin d'assurer une exploitation durable. De plus amples recherches seraient nécessaires pour déterminer l'impact de la géomorphologie fluviale sur les populations de saumons d'Anticosti.

Dans les eaux salées en bordure de l'île, le capelan (*Mallotus villosus*), la morue franche (*Gadus morhua*), le merlu argenté (*Merluccius bilinearis*), le choquemort (*Fundulus heteroclitus*), le sébaste orangé (*Sebastes marinus*), le chaboisseau à épines courtes (*Myoxocephalus scorpius*), la grosse poule de mer (*Cyclopterus lumpus*), la limace de Cohen (*Liparis coheni*), le lycode à carreaux (*Lycodes vahlii*), la loquette d'Amérique (*Macrozoarces americanus*), le toupet marbré (*Chirolophis ascanii*), la lompénie élanée (*Lumpenus sagitta*), la sigouine de roche (*Pholis gunnellus*), le loup atlantique (*Anarhichas lupus*), le maquereau bleu (*Scomber scombrus*), le thon rouge (*Thunnus thynnus*), la plie rouge (*Pseudopleuronectes americanus*) et le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*) sont notamment recensés (MEF, 1998).

La biodiversité des insectes de l'île demeure relativement peu connue, mais nos connaissances actuelles tendent à démontrer une grande diversité biologique, ce qui est étonnant compte tenu de l'insularité du milieu et sa localisation en forêt boréale. À la suite des inventaires réalisés, la famille des carabes (carabidae) et l'ordre des odonates se sont illustrés par leur abondance. En effet, ils représentent respectivement 25 % et 47 % des espèces retrouvées au Québec (Hébert, 2023). Ils sont ainsi d'un grand intérêt pour la conservation. De même, on trouve deux espèces de longicornes rares, *Neospondylis upiformis* et *Tragosoma harrisii*, qui sont reconnues comme des indicateurs d'intégrité des écosystèmes de l'île d'Anticosti (Hébert, 2023). Un suivi de ces espèces est donc recommandé, particulièrement dans le contexte mondial du déclin des insectes auquel l'île d'Anticosti ne semble pas se soustraire (Hébert, 2023). De plus amples recherches en entomologie sont requises. Un inventaire utilisant les stations entomologiques de 1993 et 1998 a d'ailleurs été réalisé durant les étés 2023 et 2024.

1.5 Occupation et usages du territoire

Les activités et les infrastructures présentes avant l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité figurent sur le plan de localisation présenté à l'annexe II du présent plan de conservation.

PREMIÈRES NATIONS

Le territoire de la réserve de biodiversité d'Anticosti constitue un territoire d'intérêt pour plusieurs communautés autochtones où elles pratiquent notamment des activités traditionnelles de chasse et de pêche. L'aire protégée est visée par des revendications autochtones, notamment par les communautés innues de Nutashkuan et d'Ekuanitshit. Environ les deux tiers de l'île Anticosti correspondent au Nitassinan de la communauté innue de Nutashkuan, au sens de l'Entente de principe d'ordre général qui a été signée en 2004 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan.

Le statut légal de réserve de biodiversité n'a pas pour effet de limiter l'exercice d'un droit ancestral ou issu de traités, établi ou revendiqué de manière crédible.

SITES ARCHÉOLOGIQUES

Sur un total de 14 sites archéologiques recensés sur l'île par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), 13 se retrouvent au sein de la réserve de biodiversité. De ces derniers, cinq révèlent des preuves d'occupation amérindienne préhistorique indéterminée (12 000 à 450 AA) et huit sont plutôt associés à une occupation euro-qubécoise (1800 à 1950). Les connaissances sur l'occupation préhistorique et historique de l'île restent toutefois à parfaire. Une étude sur le potentiel archéologique de l'île d'Anticosti a permis de cartographier différentes zones de potentiel (Pintal, 2018). La réserve de biodiversité d'Anticosti comprend la grande majorité des zones de potentiel archéologique recensées dans cette étude, soit 90 zones potentielles d'occupation autochtone et 78 zones potentielles d'occupation euro-qubécoise.

DROITS CONSENTIS ET UTILISATION DU TERRITOIRE

La réserve de biodiversité d'Anticosti est, à l'exemple de l'île d'Anticosti dans son ensemble, utilisée principalement à des fins de chasse, de pêche et d'autres activités récréotouristiques en milieu naturel. Le territoire de l'aire protégée recoupe d'ailleurs sept aires de confinement du cerf de Virginie qui couvrent la totalité de l'île d'Anticosti (à l'exception du périmètre du village de Port-Menier). Des exclos ont été aménagés dans la réserve de biodiversité avant sa création afin de permettre la régénération de la végétation. L'entretien et le démantèlement de ces exclos sont permis dans l'aire protégée.

La réserve de biodiversité est située dans les zones de chasse et de pêche n^{os} 20 et 21 (golfe du Saint-Laurent) ainsi que dans l'unité de gestion des animaux à fourrure n^o 68. Le secteur de la pointe Ouest recoupe une partie de la pourvoirie à droits exclusifs du lac Geneviève, alors que le secteur de la rivière Jupiter et de la pointe Est se trouve dans le territoire de la pourvoirie Sépaq Anticosti. Une portion de la bande littorale nord de la réserve de biodiversité située à l'est du parc d'Anticosti se trouve au sein de la pourvoirie à droits exclusifs de Safari Anticosti. La ferme Manowin possède un bail d'exploitation commerciale pour pratiquer l'aquaculture d'huîtres.

La réalisation d'un sentier de randonnée qui ultimement devait faire le tour de l'île a été abandonnée en 2022. Le développement de sentiers de randonnée est prévu dans le secteur ouest de la réserve de biodiversité. Il s'agit du secteur qui est sujet à un fort développement récréotouristique dans les prochaines années. De plus, dans la réserve de biodiversité, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a consenti un droit à des fins d'intérêts privés pour des tours de télécommunication installées en bordure du chemin de la Baie-

Sainte-Claire. Le ministère de l'Énergie, de l'Innovation et de l'Économie a comme responsabilité d'effectuer des inspections, des travaux de caractérisation ou au besoin, des travaux correctifs sur les anciens puits et sondages stratigraphiques. Au total, huit puits d'hydrocarbures et trois sondages stratigraphiques sont situés à l'intérieur de la réserve de biodiversité. De plus, un puits et deux sondages sont situés à proximité et sont difficilement accessibles sans traverser la réserve de biodiversité.

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures retrouvées au sein de la réserve de biodiversité d'Anticosti témoignent de l'utilisation historique et actuelle de l'île. Les phares de Pointe-Nord (Cap-de-Rabast), de Pointe-Carleton, du Cap-de-la-Table, de Pointe-Sud (escarpement Bagot) et de Pointe-Sud-Ouest sont situés dans l'aire protégée et sont des vestiges du temps où Anticosti était considérée comme un des plus grands dangers de navigation du golfe du Saint-Laurent. Depuis 1967, une tour métallique remplace le phare de Pointe-Ouest qui a été dynamité en 1961, alors que celui de Heath Point (pointe aux Bruyères) a été démolie et remplacé par une lumière automatique et une station météorologique (Matte et Cyr, 2017).

La route Transanticostienne, qualifiée de route d'accès à la ressource, permet de relier Port-Menier au cap Sandtop. Un peu plus de 28 km de cette route sont situés au sein de la réserve de biodiversité, ainsi que près de 15 km du chemin de la Baie-Sainte-Claire. Au total, plus de 1 241 km de chemins traversent la réserve de biodiversité, dont 450 km de chemins forestiers non carrossables, 670 km de chemins forestiers de classe 4 et 70 km de chemins forestiers de classe 3. Ces chemins sont utilisés principalement par les chasseurs et ont été créés lors des travaux d'aménagement forestier.

Plusieurs bâtiments sont situés dans la réserve de biodiversité. La plupart sont associés aux différentes pourvoiries, même si les secteurs les plus densément développés ont été exclus des limites de l'aire protégée. Par exemple, les chalets et les bâtiments de la pourvoirie du lac Geneviève à la pointe Nord sont situés à l'intérieur des limites de l'aire protégée, de même que ceux appartenant à la Sépaq : Rivière-à-la-Loutre, Pointe-Carleton, Anse-du-Castor, Rivière-Sainte-Marie, Rivière-du-Brick, Cormoran, Rivière-à-l'Huile, Jupiter 30, Chicotte-la-Mer, Martin-la-Mer, Renard et Rivière-de-la-Chaloupe.

2. Conservation

La réserve de biodiversité d'Anticosti assure la protection de la majorité du site Anticosti qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 19 septembre 2023. Plus précisément, la création de ce territoire de conservation contribue à la protection d'éléments représentatifs de la géodiversité¹¹ du territoire insulaire ayant une valeur universelle exceptionnelle. L'île d'Anticosti est mondialement reconnue pour ses fossiles exceptionnels de la période se situant de l'Ordovicien supérieur au Silurien inférieur, qui n'ont aucun équivalent ailleurs sur la planète. Cette période représente un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir la première extinction massive de vie animale à l'échelle mondiale. L'abondance, la diversité et l'état de conservation des fossiles sont exceptionnels et doivent faire l'objet d'une protection adéquate. La réserve de biodiversité d'Anticosti vise à protéger cette valeur universelle exceptionnelle, en complément aux autres aires protégées présentes sur l'île, dont les principales sont le parc national d'Anticosti, les réserves écologiques de la Pointe-Heath et du Grand-Lac-Salé, la forêt refuge de la Colline-Makasti, la forêt rare du Lac-Wickenden et différents habitats fauniques protégés.

La réserve de biodiversité d'Anticosti vise également la protection d'écosystèmes représentatifs de la biodiversité de l'île, la restauration de la biodiversité et la consolidation de la protection assurée par les statuts de parc national et de réserve écologique. En protégeant la bande littorale, le secteur de la pointe Ouest, le bassin versant de la rivière Jupiter et les secteurs de la pointe Sud-Ouest ainsi que de la pointe Est, c'est près du tiers de l'île (24,8 % des 9 291,2 km²), soit 27,8 % des 7 932,8 km² en milieu continental seulement et 7,7 % des 1 358,4 km² du milieu marin qui est protégé par cette combinaison d'aires protégées.

Un plan de gestion a été produit dans le cadre du processus d'élaboration de la proposition d'inscription de l'île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial. Ce plan de gestion détaille les objectifs de conservation ainsi que les modalités de gestion nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Il est disponible en ligne sur le site du BAPE : [Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti - BAPE - Documentation du dossier \(gouv.qc.ca\)](https://www.bape.gc.ca/fr/la-protection-de-l-environnement/la-protection-de-la-biodiversite/la-reserve-de-biodiversite-d-anticosti)

Les objectifs de conservation de la réserve de biodiversité se résument ainsi :

- Maintenir l'intégrité du bien stratigraphique et paléontologique à valeur universelle exceptionnelle;

¹¹ **Géodiversité** : terme défini par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de la façon suivante : « La géodiversité est toute la variété de roches, de minéraux, de fossiles, de topographies, de sédiments et de sols ainsi que les processus naturels qui les forment et les altèrent » (Dudley, 2008).

- Mettre en place des mesures de protection et de restauration de la biodiversité dans la réserve de biodiversité et les réserves écologiques;
- Consolider les mesures de surveillance du bien;
- Favoriser l'acquisition de connaissances sur les fossiles et la biodiversité du site du patrimoine mondial Anticosti;
- Maintenir l'intégrité des écosystèmes terrestres et aquatiques;
 - Mettre en place des mesures de protection et de restauration de la biodiversité dans la réserve de biodiversité et les réserves écologiques;
 - Mettre en place un programme de suivi de l'intégrité des écosystèmes dans la réserve de biodiversité et les réserves écologiques;
- Promouvoir un tourisme durable compatible avec la vision de la communauté locale;
- Faire rayonner le site à l'échelle nationale et internationale, et promouvoir sa valeur universelle exceptionnelle.

3. Zonage

La réserve de biodiversité d'Anticosti est constituée de trois zones (annexe III) :

- La zone de protection des fossiles, qui correspond au bien d'une valeur universelle exceptionnelle où sont retrouvés les principaux sites fossilifères de la réserve de biodiversité. La gestion de cette zone sera axée prioritairement sur la protection des fossiles et des strates sédimentaires et toute demande d'autorisation sera analysée dans cette optique;
- La zone tampon, où la gestion visera à s'assurer qu'aucune activité ne vienne menacer la zone de protection des fossiles adjacente ainsi qu'à protéger la biodiversité.
- La zone résiduelle, où la gestion sera axée sur la protection de la biodiversité et la restauration écologique.

Le zonage pourra être adapté à la lumière des travaux d'acquisition de connaissances qui auront été effectués.

4. Régime des activités applicable à la réserve de biodiversité d'Anticosti

4.1 Introduction

La réserve de biodiversité d'Anticosti vise principalement à protéger des éléments significatifs de la géodiversité et de la biodiversité de l'île d'Anticosti. À cet effet, les activités pouvant avoir

d'importantes répercussions sur les écosystèmes, la biodiversité et la géodiversité y sont interdites, particulièrement celles de nature industrielle. Ce type d'aire protégée permet cependant le maintien des activités et des différents modes d'occupation du territoire compatibles avec les objectifs de conservation, soit ceux de nature récréative, faunique, écotouristique ou éducative lorsque ces derniers ont peu ou pas d'impacts. Les infrastructures présentes dans la réserve de biodiversité d'Anticosti avant l'attribution du statut légal de protection sont donc maintenues.

4.2 Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Les activités exercées à l'intérieur de la réserve de biodiversité sont régies principalement par les dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01). En vertu de l'article 49 de cette loi, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un statut de réserve de biodiversité sont les suivantes :

- l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- une activité d'aménagement forestier au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1);
- l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Quoiqu'elles soient fondamentales pour la protection du territoire et des écosystèmes qui s'y trouvent, ces interdictions sont insuffisantes pour assurer la bonne gestion de la réserve de biodiversité et la protection des milieux naturels visés. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel permet en vertu de l'article 44 d'apporter des précisions par règlement quant à l'encadrement légal additionnel applicable sur le territoire de l'aire protégée.

4.3 Régime des activités établi par le Règlement sur la Réserve de biodiversité d'Anticosti

Les dispositions contenues dans le Règlement sur la Réserve de biodiversité d'Anticosti prévoient des interdictions additionnelles à celles qui sont déjà prescrites par l'article 49 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Elles encadrent la réalisation de certaines activités permises de manière à mieux assurer la protection du milieu naturel, dans le respect des principes de conservation et des autres objectifs de gestion de la réserve de biodiversité. C'est ainsi que certaines activités sont notamment sujettes à une autorisation préalable du ministre ou de son représentant.

La réserve de biodiversité d'Anticosti doit être considérée comme étant un territoire voué à la protection de la géodiversité et de la biodiversité, ainsi qu'à la découverte de la nature et à

la récréation. Afin de répondre aux objectifs de conservation de la réserve de biodiversité d'Anticosti, le règlement spécifique établi pour le territoire prévoit, aux articles 3 et 4, des dispositions propres à la protection des fossiles. Comme les fossiles de l'île d'Anticosti ont une valeur universelle exceptionnelle, les demandes d'autorisation seront analysées au regard des répercussions que pourrait avoir l'activité sur les éléments significatifs de la géodiversité. Ainsi, la collecte de fossiles libres de moins de 10 cm à des fins non commerciales est permise lorsque certaines conditions sont respectées (voir l'article 4 du règlement spécifique). La collecte de fossiles à l'aide d'outils ou de moyens mécanisés pourra toutefois être autorisée et soumise à certaines conditions. Par exemple, l'autorisation pourrait être conditionnelle à ce que le demandeur s'engage à ce que les fossiles prélevés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et de la municipalité, que les spécimens soient rendus disponibles aux fins d'étude et de prêt à d'autres chercheurs qualifiés, que des copies de toutes les publications résultant de l'étude des spécimens soient transmises au gouvernement et à la municipalité, etc. Les demandes d'autorisation soumises au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devront démontrer que la collecte sera réalisée de façon à protéger autant que possible les éléments significatifs de la géodiversité. À cet égard, il est attendu que les demandes d'autorisation sont soumises ou appuyées par des paléontologues ou des scientifiques qualifiés dans des domaines connexes affiliés à un établissement universitaire ou à un centre de recherche ayant une expertise reconnue dans le domaine des fossiles. Les demandes d'autorisation doivent être adressées à la Direction régionale de la Côte-Nord du MELCCFP, dont voici les coordonnées :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : 418 964-8888
Télécopieur : 418 964-8023
Courriel : cote-nord@environnement.gouv.qc.ca

Les mesures contenues dans le règlement visent particulièrement les nouvelles interventions sur le territoire de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Elles ne remettent pas en question les installations déjà présentes ni certaines activités en cours sur le territoire, préservant ainsi plusieurs usages existants. Enfin, ces mesures contiennent également, pour certaines activités, des exemptions à l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Toutefois, parmi toutes les activités sujettes à une autorisation, les mesures inscrites dans le règlement n'apportent pas de distinction entre celles qui sont compatibles avec la vocation d'une réserve de biodiversité et celles qui sont incompatibles et qui ne pourront être autorisées. Il est ainsi possible de retrouver des informations générales concernant la compatibilité ou non de chaque type d'activité dans le document *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*, disponible sur le site Web du MELCCFP à l'adresse suivante :

[Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.](#)

Ce document de vulgarisation résume le régime d'activités qui s'applique généralement aux réserves de biodiversité, mais il ne tient pas compte des adaptations propres à certaines réserves. Par exemple, l'objectif de protection de la géodiversité et des fossiles est une particularité de la réserve de biodiversité d'Anticosti et ne se retrouve donc pas dans ce document de vulgarisation.

4.4 Activités régies par d'autres lois

Certaines activités susceptibles d'être exercées à l'intérieur de la réserve de biodiversité d'Anticosti sont également régies par d'autres dispositions législatives et réglementaires applicables, dont celles requérant la délivrance d'un permis ou d'une autorisation, ou le paiement de certains droits. De plus, l'exercice de certaines activités peut être prohibé ou limité en vertu d'autres lois ou règlements applicables sur le territoire de la réserve de biodiversité.

Dans la réserve de biodiversité d'Anticosti, un encadrement juridique particulier peut notamment venir baliser les activités permises dans les domaines suivants :

- **Protection de l'environnement** : mesures prévues en particulier par la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et sa réglementation;
- **Espèces désignées menacées ou vulnérables** : mesures interdisant notamment le prélèvement de ces espèces en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01);
- **Écosystèmes forestiers exceptionnels** : mesures de protection prévues par les articles 31 à 35 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1);
- **Exploitation et conservation des ressources fauniques** : mesures prévues par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) et sa réglementation. À titre d'exemple, les dispositions qui se rapportent aux espèces fauniques menacées ou vulnérables, aux habitats fauniques et aux pourvoiries ainsi que certaines mesures contenues dans les lois et les règlements fédéraux applicables, dont la législation et la réglementation sur les pêches;

- **Recherches et découvertes archéologiques** : mesures prévues par la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002);
- **Accès et droits fonciers liés au domaine de l'État** : mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1) et la Loi sur le régime des eaux (chapitre R-13);
- **Délivrance et contrôle de permis d'intervention à des fins d'activités d'aménagement forestier et délivrance d'autorisations** : mesures prévues par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) et sa réglementation, telles que la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, l'aménagement faunique et récréatif et les chemins en milieu forestier;
- **Circulation** : mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État ainsi que par la réglementation sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- **Normes de construction et d'aménagement** : mesures réglementaires adoptées par les autorités municipales régionales et locales en vertu des lois qui leur sont applicables.

ACTIVITÉS TRADITIONNELLES AUTOCHTONES

Malgré les dispositions des précédentes sections, aucune autorisation ne doit être obtenue par un membre d'une communauté autochtone pour la réalisation d'une intervention sur le territoire de la réserve de biodiversité lorsque cette intervention s'inscrit dans l'exercice de droits visés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 (annexe B de la Loi sur le Canada, chapitre 11 du recueil des Lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982) et que ces droits sont établis ou revendiqués de manière crédible.

5. Gestion

5.1 Responsabilités du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est chargé de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et de la conservation de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Il veille notamment à la surveillance et au contrôle des activités qui peuvent s'y dérouler. Pour cela, le ministre bénéficie de la collaboration et de la participation d'autres intervenants gouvernementaux qui détiennent des responsabilités précises sur ce territoire ou à proximité de celui-ci, tels que le ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ainsi que de leurs délégués. L'exercice de leurs attributions tiendra notamment compte de la protection souhaitée pour ces milieux naturels et du statut de protection qui leur est maintenant accordé.

Les sections 5.2 et 5.3 sont directement tirées du plan de gestion produit dans le cadre du processus d'élaboration de la proposition d'inscription de l'île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial (voir la section 2)

5.2 Suivis

Comme on le mentionne à la section 2 du présent document et dans le plan de gestion du site du patrimoine mondial, l'un des objectifs de conservation est de maintenir l'intégrité des écosystèmes terrestres et aquatiques. Deux stratégies seront employées pour y parvenir :

- Mettre en place des mesures de protection et de restauration de la biodiversité dans la réserve de biodiversité et les réserves écologiques;
- Mettre en place un programme de suivi de l'intégrité des écosystèmes dans la réserve de biodiversité et les réserves écologiques.

Un programme de suivi des objectifs et la révision périodique du plan de gestion permettront une gestion du site efficace et à long terme. Les suivis des différents indicateurs seront sous la responsabilité du MELCCFP et de la Société du patrimoine mondial Anticosti.

5.3 Participation des acteurs concernés

Un conseil de gestion a été créé et a pour mandat de conseiller le gouvernement du Québec sur la façon d'optimiser la gestion du site inscrit au patrimoine mondial, dont fait partie la réserve de biodiversité. Le conseil a donc le mandat d'émettre des avis au gouvernement, au nom des différentes parties prenantes et avec l'aide des comités consultatifs, ainsi que de fournir l'information technique nécessaire à la gestion adéquate du site.

Le conseil de gestion est coordonné par la municipalité et est constitué par des représentants des différents intervenants directement concernés : la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie, les communautés innues d'Ekuanitshit et de Nutashkuan, la Société du patrimoine mondial Anticosti, le MELCCFP, la Sépaq et le MRNF. Ce comité sera conseillé par un comité communautaire et un comité scientifique.

Le comité communautaire est constitué de représentants des communautés de Port-Menier, d'Ekuanitshit, de Nutashkuan et des pourvoyeurs de l'île. Ce comité a pour mission de favoriser l'intégration des savoirs locaux et autochtones dans la gestion du site. Le comité scientifique est composé de géologues, de paléontologues, de biologistes et d'autres experts du milieu universitaire et du domaine de la recherche scientifique. Leur mission est d'intégrer les savoirs scientifiques dans la gestion et de stimuler la recherche scientifique effectuée sur le site.

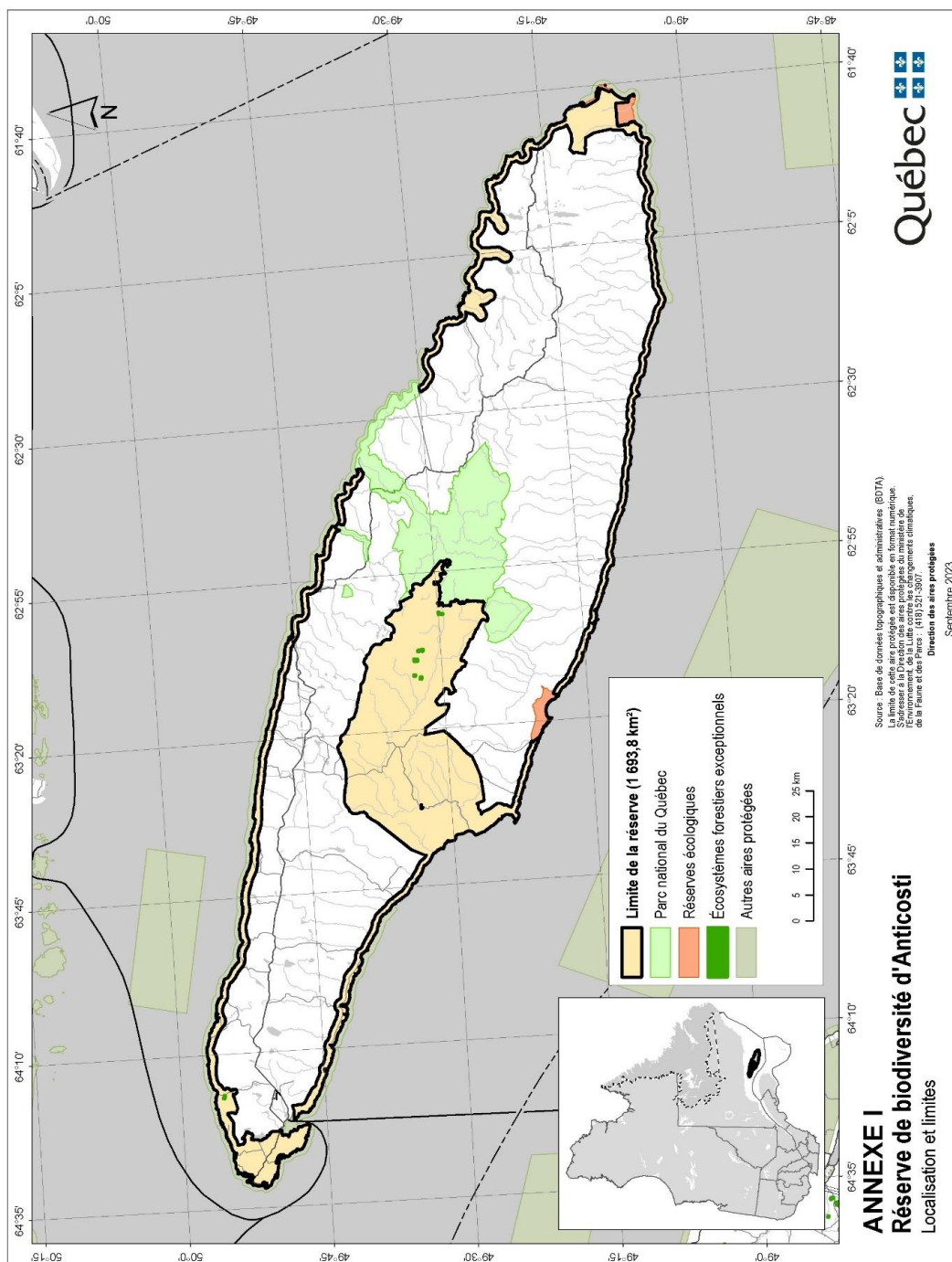
Références bibliographiques

- Bigras, P., 1985. *Géologie des formations en surface et géomorphologie de l'île d'Anticosti, Québec*. Geological Survey of Canada, Open File 1132.
- Bordet, E., M. Malo et D. Kirkwood, 2010. A structural study of western Anticosti Island, St. Lawrence platform, Québec: A fracture analysis that integrates surface and subsurface structural data. *Bulletin of Canadian Petroleum Geology*, 58, 36-55.
- Comité de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec. 2002. *Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, 43 p.
- Copper, P., 1988. *Upper Ordovician and Lower Silurian reefs of Anticosti Island, Québec*. Canadian Society of Petroleum Geologists, Memoir 13, 271-276.
- Copper, P., et J. Jin, 2017. Early athyride brachiopod evolution through the Ordovician-Silurian mass extinction and recovery, Anticosti Island, eastern Canada. *Journal of Paleontology*, 91, 1123-1147.
- Desrochers, A., et É.L. Gauthier, 2009. Carte géologique de l'île d'Anticosti (1/250 000). Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. DV 2009-03.
- Drolet, B., Lepage, C., Rail, J.-F., et Y. Aubry. 2023. *Les oiseaux de l'île d'Anticosti : nouvelle liste systématique, particularités et perspectives*. Le Naturaliste canadien, 147-1, printemps 2023.
- Dubois, J.M.M., Gwyn, Q.H.J., Gratton, D., Painchaud, A., Perras, S., Cadieux, R., Saint-Pierre, L., Bigras, P., 1985. *Géologie des formations en surface et géomorphologie de l'île d'Anticosti, Québec*.
- Geological Survey of Canada, Open File 1132 Dubois, J.M.M., Q.H.J. Gwyn, D. Gratton, A. Painchaud, S. Perras, R. Cadieux, L. Saint-Pierre et J. Roberge, 1996. *Géomorphologie de l'île d'Anticosti et de la région de la rivière Vauréal : état des connaissances*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport interne, 214 p.
- Dudley, N. (éditeur), 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse : UICN. x + 96 p.
- Gérardin, V., et D. McKenney, 2001. *Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec*. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. Québec, 40 p.
- Hébert, C., 2023. *Bilan des inventaires d'insectes réalisés sur l'île d'Anticosti depuis 150 ans : une biodiversité riche, mais en déclin*. Le Naturaliste canadien, 147-1, printemps 2023.
- Labonté, J., 2015. *Portrait faunique de l'île d'Anticosti*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude environnementale stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti (Étude AENV20). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, Direction générale du secteur nord-est, 32 p.

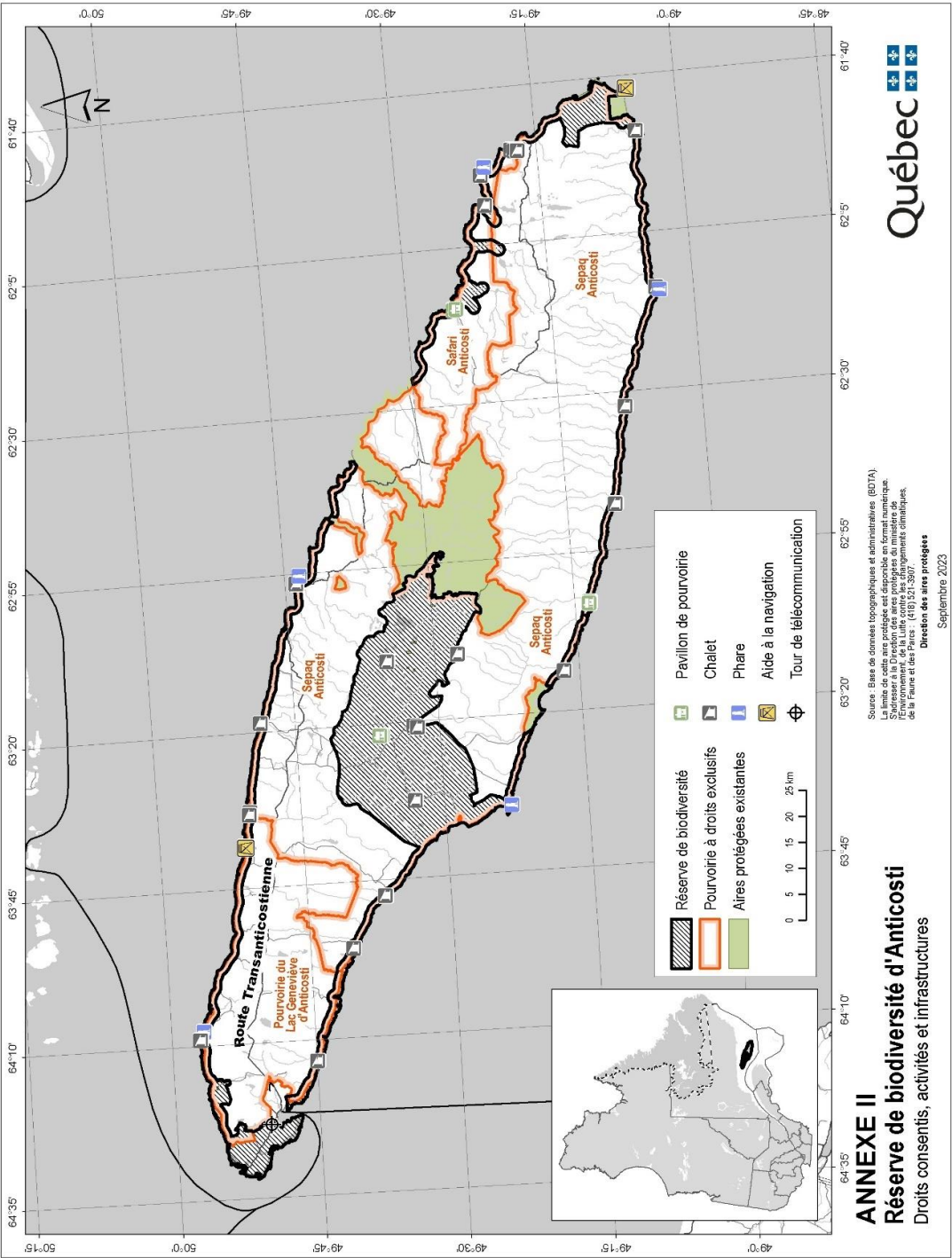
- Lespérance, P.J. (ed.), 1981. Field meeting, Anticosti-Gaspé, Québec, 2. Stratigraphy and paleontology, IUGS Subcommission on Silurian Stratigraphy, Ordovician-Silurian Boundary Working Group. Département de géologie, Université de Montréal, 215 p.
- Matte, P., et L. Cyr, 2017. *Bulletin des Amis des phares : spécial Anticosti*. Consulté en ligne en décembre 2019 ([http://www.routedesphares.qc.ca/fr/bulletins/Bulletin_des_amis_des_phares_Anticosti\(Hiver_2017\).pdf](http://www.routedesphares.qc.ca/fr/bulletins/Bulletin_des_amis_des_phares_Anticosti(Hiver_2017).pdf)).
- Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). 1998. *Projet de parc de la Rivière-Vauréal – État des connaissances*. Direction des parcs québécois, Service de la planification du réseau des parcs québécois, Québec, 197 p.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2019. *Inventaire aérien de la population de cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti*. Été 2018. Catherine Ayotte. Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISBN : 978-2-550-83635-3.
- Pintal, J.-Y., 2018. *Île d'Anticosti, étude de potentiel archéologique*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec, 139 p.
- Potvin, F., P. Beaupré, A. Gingras et D. Pothier. 2000. *Le cerf et les sapinières de l'île d'Anticosti*. Société de la faune et des parcs du Québec, rapport, 35 p.
- Roberge, J., 1996. Géomorphologie de l'Île d'Anticosti et de la région de la rivière Vauréal : État des connaissances. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Rapport interne, 214 p.
- Salaün, J.-P., 1984. *Évaluation du potentiel archéologique du site de la baie du Renard, île d'Anticosti*. Ministère des Affaires culturelles. Québec, 56 p.
- Twenhofel, W.H., 1927. *Geology of Anticosti Island, Canada*. Geological Survey of Canada, Memoir 154, 481 p.

Annexes

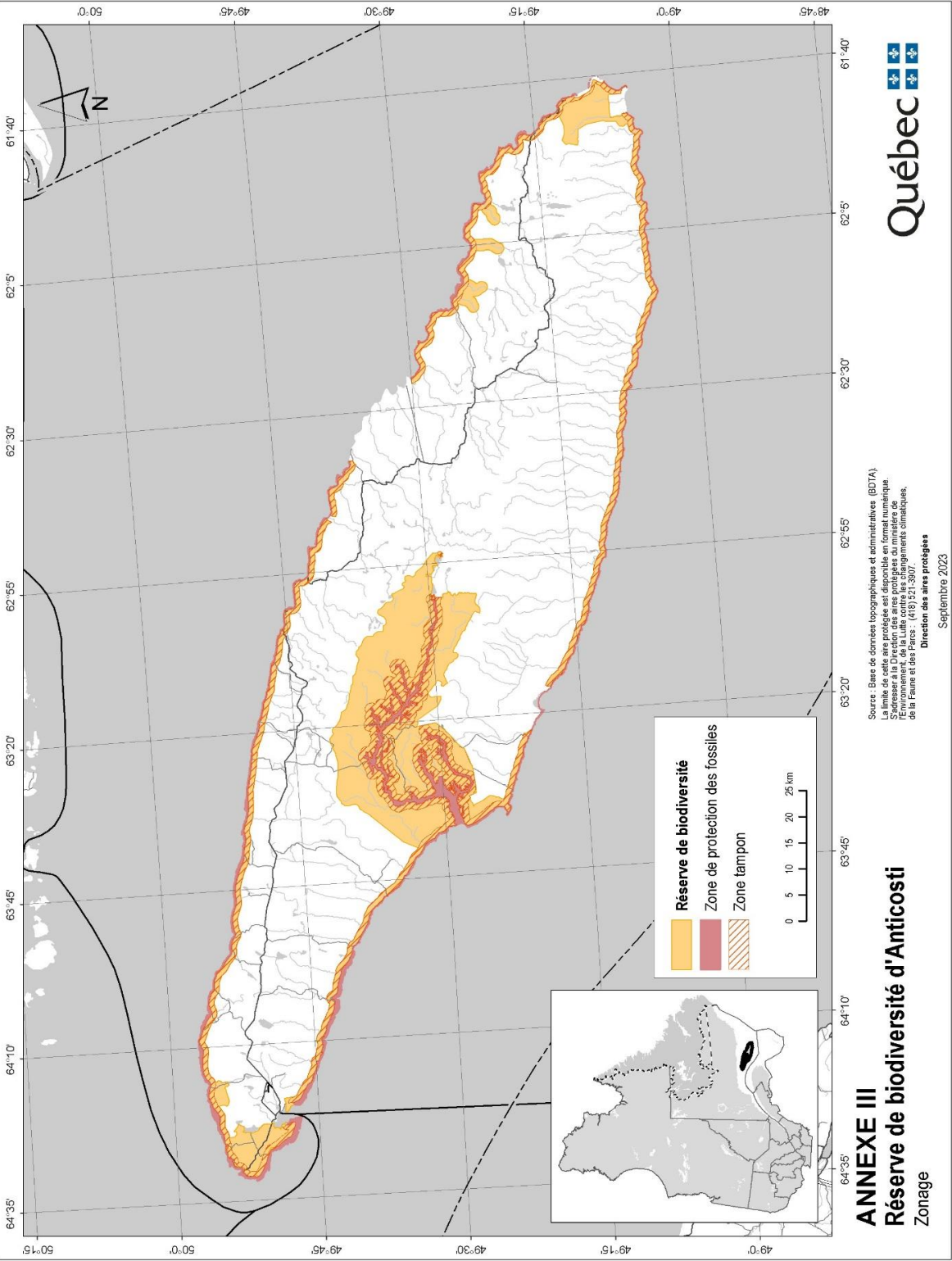
Annexe I : Localisation et limites de la réserve de biodiversité d'Anticosti



Annexe II : Droits consentis, activités et infrastructures de la réserve de biodiversité d'Anticosti



Annexe III : Zonage de la réserve de biodiversité d'Anticosti



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec

